



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE PUBLIC État de Vaud

Sainte-Croix : homicide commis au domicile de l'auteure présumée

L'enquête ouverte lors de la découverte du corps d'un habitant de Sainte-Croix en France voisine a permis de confirmer qu'il est bien décédé dans sa commune. Seul le Ministère public vaudois va donc poursuivre l'instruction pénale et le dossier ouvert par les autorités françaises lui a été transmis. L'auteure présumée est toujours en détention provisoire.

A la suite de la découverte, le samedi 1^{er} novembre 2025, du corps d'un homme en bordure de Saône sur la commune de Fédry (France), qui pouvait correspondre à un habitant de Sainte-Croix signalé disparu, deux dossiers d'instruction avaient été ouverts, l'un par le Tribunal judiciaire de Vesoul/F, l'autre par le Ministère public d'arrondissement du Nord vaudois.

L'identification du corps avait permis de confirmer qu'il s'agissait bien du ressortissant suisse de 75 ans disparu. Une ressortissante française de 39 ans, locataire de la victime, avait été interpellée. Celle-ci est soupçonnée d'être à l'origine de l'incendie du 22 octobre 2025 qui a touché une bâtisse dont la victime était propriétaire à Sainte-Croix, de l'homicide commis le 31 octobre 2025, ainsi que de l'incendie du logement qu'elle occupait le 2 novembre 2025.

Les éléments recueillis par les enquêteurs et la procureure vaudoise ont permis d'établir que la victime a bien été tuée à Sainte-Croix, au domicile de sa locataire, le 31 octobre 2025, avant que son corps mutilé ne soit déplacé en France voisine. Ainsi, le for a pu être fixé dans le canton de Vaud et les autorités françaises ont transmis leur dossier, à l'exception du rapport d'autopsie en cours de rédaction, au Ministère public d'arrondissement du Nord vaudois, désormais seul en charge de l'instruction de ce cas.

L'instruction se poursuit afin de déterminer les circonstances précises des événements. La prévenue, au bénéfice de la présomption d'innocence à ce stade, demeure en détention provisoire.

Lausanne, le 01 juin 2026

OJV, Eric Kaltenrieder, Procureur général, [communication.mp\(at\)vd.ch](mailto:communication.mp(at)vd.ch)